## Le CCAS, qu'est-ce-que c'est?



#### **Définition**

Le CCAS-ou Centre Communal d'Action Sociale-est un établissement public communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires émanant du code de la famille et de l'aide sociale.

Le CCAS intervient donc dans le domaine de l'action sociale, réservée aux habitants de la commune.

#### **Fonctionnement**

Le CCAS est géré par un conseil d'administration dont le maire est le président de droit.

Ce conseil est composé, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire, issus de la société civile. À Malataverne, la vice-présidence du CCAS est assurée par Marie-Josée Chapus.

#### **Financement**

Les ressources du CCAS lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal. Les recettes sont constituées en majorité d'une subvention de fonctionnement versée par la commune, de dons, de legs, des participations des usagers aux services...

## Le CCAS, en services:

### Portage de repas

Service ouvert à tous, sans limite d'âge. Un accident, une convalescence ponctuelle ou tout simplement une difficulté chronique à effectuer certains mouvements, peuvent être handicapant pour la réalisation des tâches quotidiennes. Avec ce dispositif, vous êtes assuré d'obtenir un repas équilibré, au moins une fois par jour.

#### **Téléassistance**

Service qui assure le bien-être et la sécurité à domicile des personnes âgées ou dépendantes, 24h/24h et 365 jours/an.

#### Service de taxi

Destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus, n'ayant pas de moyen de locomotion, ou toute personne subissant un handicap ponctuel l'empêchant d'utiliser mommentanément son véhicule.

# Constitution des dossiers A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Le CCAS est le relais obligatoire pour les habitants du village qui souhaitent constituer un dossier d'A.P.A.

#### Soutien financier

(Bons alimentaires - aides personnalisées et confidentielles)

#### Relais local de structures diverses

(assistantes sociales - centre local d'information et de coordination gérontologique - CALD et DAH pour le logement social - etc)



Pour contacter le CCAS:

06 72 99 92 47